



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/JUIL/092	OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU S.I.C.P.A.N. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A NANGIS)
<u>Date du conseil municipal</u> 04/07/2016	
<u>Date de la convocation</u> 27/06/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 27/06/2016	

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 juin 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Etaient absents représentés :

- Jacob NALOUHOUNA excusé représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Karine JARRY excusée représentée par Michel BILLOUT
- Danielle BOUDET excusée représentée par Anne-Marie OLAS
- Pascal D'HOKER excusé représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur Alain VELLER est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-092-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-20, L. 2121-21 et L. 2121-29,

VU la délibération n°2014/AVR/072 en date du 29 avril 2014, définissant les membres du « Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis »,

VU la délibération n°2016/JUIL/087 en date du 4 juillet 2016, confirmant l'installation de Madame Stéphanie SCHUT en qualité de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des membres du S.I.C.P.A.N. (Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis »,

Après en avoir délibéré, par 28 voix « Pour » et 1 voix « nulle »,

ARTICLE UNIQUE :

DESIGNE les membres au sein du S.I.C.P.A.N. (Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis » comme suit :

SYNDICAT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.I.C.P.A.N. (Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis »	<ul style="list-style-type: none">• André PALANCADE• Didier MOREAU• Michel BILLOUT• Sandrine NAGEL• Sylvie GALLOCHER• Pascal HUÉ• Marina DESCOTES- GALLI• Jean-Pierre GABARROU	<ul style="list-style-type: none">• Danielle BOUDET• Alain VELLER• Claude GODART• Clotilde LAGOUTTE• Roger CIPRES• Charles MURAT• Jacob NALOUHOUNA• Rachida MOUALI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 juillet 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-092-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016